

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE
ARRETE N° 47/2024
DE POLICE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Travaux de terrassement - Rue du Général Sarrail et rue Victor Hugo
A compter du lundi 8 juillet 2024
(Durée des travaux en jours calendaires : 30 jours)

Madame le Maire de la Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-2 et L.2213,
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 et les textes d'application subséquents,
- **CONSIDERANT la demande formulée par la SARL DOS SANTOS dont le siège social se situe 3 rue du Grand-Cerf 55500 LIGNY EN BARROIS pour des travaux de terrassement pour le renouvellement d'un câble HTA ENEDIS, rue du Général Sarrail et rue Victor Hugo BELLEVILLE SUR MEUSE,**

A R R E T E

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise SARL DOS SANTOS, de procéder à des travaux de terrassement pour le renouvellement d'un câble HTA ENEDIS, rue du Général Sarrail et rue Victor Hugo à Belleville-sur-Meuse, les dispositions suivantes seront prises **à compter du lundi 8 juillet 2024 (Durée des travaux en jours calendaires : 30 jours),**

- L'Entreprise SARL DOS SANTOS est autorisée à occuper le domaine public pour la période précitée.
- La circulation sera restreinte dans les deux sens de circulation. Elle se fera par feu tricolore, rue du Général Sarrail et manuellement rue Victor Hugo.
- Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds, la vitesse sera limitée à 30 Km/h.
- L'emplacement des travaux devra être remis dans son état initial faute de quoi, il sera tenu responsable de sa réparation.

Article 2 : obligations de l'entreprise

- Affichage du présent arrêté aux extrémités de la section concernée,
- Signalisation des travaux par des matériels agréés et conformément aux règlements en vigueur,
- Isolement du chantier de la circulation automobile et piétonnière par tous moyens,
- Conservation de l'accès aux lieux aux véhicules de secours, de services publics et aux riverains,
- Enlèvement et remise des poubelles du lieu de dépôt habituel des riverains jusqu'au lieu possible de collecte, en accord avec le service ramassage,
- Rendre le chantier à la circulation et aux piétons en fin de journée,
- La responsabilité totale de tous dommages corporels et matériels pouvant survenir à l'occasion du présent arrêté sera imputable au pétitionnaire.

Article 3 : sanctions

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Il pourra être procédé à l'enlèvement des véhicules gênants ou la mise en fourrière par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour exécution, chacun en ce qui le concerne, par courrier postal, à :

- Monsieur le Colonel, Directeur du SDIS 9 Rue Hinot 55000 BAR-LE-DUC
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun 11 Rue Président Poincaré 55100 VERDUN
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU Centre hospitalier 2 Rue d'Anthouard 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable de l'Unité ORANGE 22 Rue du Général de Gaulle 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- Monsieur le Responsable de l'Unité ENEDIS Promenade de la Digue 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux

Et par courrier électronique :

- SUEZ RV NORD-EST : catherine.depuiset@suez.com
- SUEZ RV NORD-EST : daniel.strobel@suez.com
- TRANSDEV GRAND EST : Jean-Baptiste.DUPONT@transdev.com
- TRANSDEV GRAND EST : Kevin.MORICEAU@transdev.com
- Monsieur Alain BENSMAIL – CAGV/VOIRIE : abensmail@grandverdun.fr
- Monsieur le Directeur de VEOLIA EAU/VERDUN : thibaut.urbain@veolia.com
- Monsieur le Commandant divisionnaire fonctionnel : ddpn55-verdun@interieur.gouv.fr
- Monsieur Stéphane DOS SANTOS : stephane.dossantos@sasdossantos.fr

chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.



Fait à BELLEVILLE-SUR-MEUSE le 5 juillet 2024

Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER